

Ministère de la Culture et de la Communication

2 NOV. 2005

Le Ministre

Note à l'attention
de Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux des affaires culturelles
S/c de Messieurs les Préfets de régions

CC/166914

Objet : Circulaire relative au plan pour une politique nationale et territoriale des musiques actuelles.

Comme je l'avais annoncé à Nancy le 7 octobre dernier lors du « Foruma » (Forum national des musiques actuelles), j'ai installé le Conseil supérieur des musiques actuelles (CSMA) le 16 janvier 2006. J'en ai confié la Présidence à Monsieur David Kessler, auquel j'ai demandé de me faire des propositions et des préconisations dans ce domaine très dynamique au sein duquel évoluent jazz, musiques traditionnelles et du monde, chanson, musiques amplifiées, rock, hip-hop et musiques électroniques.

Le CSMA repose sur une organisation tripartite et concertée comprenant les représentants des acteurs organisés des musiques actuelles, les représentants des fédérations de collectivités locales et l'Etat.

Les musiques actuelles représentent aujourd'hui plus de deux musiciens interprètes professionnels sur trois, mais également un nombre considérable de pratiquants amateurs dont nous ne disposons pas encore de photographie précise.

Les collectivités publiques accompagnent depuis une vingtaine d'années les besoins des entreprises et des nombreuses structures fédérées ou isolées, qui portent le développement des musiques actuelles, à la fois sur le terrain de l'enseignement, de la formation, de l'accompagnement, de la répétition et bien sur de la création et de la diffusion sur scène, dans les radios ou sur les nouveaux supports numériques.

S'agissant du spectacle vivant, la récente création de l'établissement public industriel et commercial du Centre national des variétés (CNV), nous permettra d'ailleurs de mieux connaître et structurer ce secteur en pleine évolution.

Aujourd'hui, les acteurs des musiques actuelles constatent que l'émiettement des politiques conduites dans leur domaine ne rend ni lisible, ni efficace le développement global des musiques qu'ils défendent. Ils nous demandent de mettre en œuvre collectivement et de façon concertée les moyens qui permettront de conduire des politiques mieux adaptées à leurs besoins.

.../...

Ces questions, qui ont déjà fait l'objet de débats au sein de la « concertation nationale pour le développement des musiques actuelles » depuis le printemps 2004, ont été réunies dans un document qui a été remis par les membres de la concertation au Président du CSMA dès la première séance de ses travaux.

Présenté sous la forme d'un « plan pour des politiques nationales et territoriales en faveur des musiques actuelles », ce document synthétique et méthodologique a été, en ma présence, signé par tous les membres du CSMA lors de ses travaux le 19 juin dernier. Il s'agit d'un document de référence pour la mise en œuvre de véritables concertations territoriales en faveur des musiques actuelles.

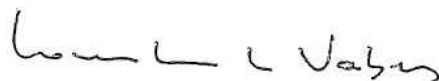
Sur la base de ce texte, je vous demande donc de créer les conditions pour que ces concertations territoriales soient engagées dans les meilleurs délais par les acteurs et organisations professionnelles concernées, les collectivités territoriales ainsi que vos services.

Dans ce cadre, vous serez à l'écoute des initiatives en cours, et accompagnerez tout particulièrement celles dont les objectifs vous sembleront être en cohérence avec l'esprit de ce document.

Dans le cas contraire, vous prendrez les initiatives nécessaires afin que l'ensemble des acteurs concernés puisse procéder à une analyse partagée de l'état des lieux de ce secteur d'activités, et engager la réflexion pour la mise en œuvre de politiques publiques adaptées en faveur des musiques actuelles.

J'attacherai du prix à ce que soit pris en compte l'ensemble des courants esthétiques et des formes d'organisation des entreprises du secteur, dans un esprit d'ouverture et de diversité, garants d'un développement territorial cohérent et équitable.

En tant que de besoin, vous pourrez vous appuyer sur les travaux du CSMA ainsi que les ressources mises à disposition par sa cellule d'appui constituée au sein de l'Irma, centre d'information et des ressources des musiques actuelles.



—
Renaud DONNEDIEU de VABRES